

Campagne de contrôle Artifices

Résultats 2020-2021





SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

N° d'entreprise : 0314.595.348



○ 0800 120 33 (numéro gratuit)



○ SPFEco



○ @spfeconomie



○ [linkedin.com/company/fod-economie](https://www.linkedin.com/company/fod-economie) (page bilingue)



○ [instagram.com/spfeco](https://www.instagram.com/spfeco)



○ [youtube.com/user/SPFEconomie](https://www.youtube.com/user/SPFEconomie)



○ economie.fgov.be

Éditrice responsable :

Séverine Waterbley

Présidente du Comité de direction

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

Version internet

170-21

Table des matières

1. But de la campagne	4
2. Base légale.....	4
3. Résultats	6
3.1. Le contrôle administratif.....	6
3.2. Contrôle de la sécurité pendant le fonctionnement	6
3.3. Mesures correctives	8
4. Conclusion	10

Liste des graphiques

Graphique 1. Résultats du contrôle des exigences administratives	6
Graphique 2. Résultats généraux du contrôle des exigences techniques	7
Graphique 3. Nombre d'artifices de divertissement non conformes pour les différentes exigences techniques	8
Graphique 4. Résultats globaux assortis des mesures demandées.....	10

Liste des tableaux

Tableau 1. Articles présentant un risque grave
--

1. But de la campagne

Les services de contrôle de la division Sécurité du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie ont prélevé des échantillons de différents articles pyrotechniques en novembre 2020.

Le but de cette campagne était de contrôler la sécurité et la conformité de certaines catégories d'articles pyrotechniques proposées sur le marché, et de veiller à ce que les articles non conformes et/ou dangereux soient retirés du marché. Par cette action, le SPF Economie cherche à assurer la sécurité des consommateurs. Cette campagne visait le contrôle du fonctionnement en toute sécurité de différents articles pyrotechniques. Les exigences administratives, en ce compris la documentation technique, ont également fait l'objet d'une attention particulière.

Dans le cadre de cette campagne, des échantillons d'artifices de catégorie F2 ont été prélevés (artifices qui représentent peu de danger ou un faible niveau sonore et destinés à une utilisation à l'extérieur de la maison dans un lieu délimité). Ces feux d'artifice peuvent être vendus uniquement aux personnes âgées de plus de seize ans.

Pour la campagne, un total de dix articles pyrotechniques a été échantillonné.

Les types suivants ont été prélevés :

- Batterie de chandelles monocoups : 2 échantillons
- Batterie de pétards : 1 échantillon
- Chandelle romaine : 3 échantillons
- Pétard : 2 échantillons
- Fusée : 2 échantillons.

L'échantillonnage s'est effectué de façon ciblée. Les articles présentant une présomption de non-conformité ont fait l'objet d'une sélection préférentielle. Une batterie d'artifices dont la hauteur dépasse la largeur en est un exemple.

Le prélèvement des échantillons a eu lieu auprès d'importateurs et distributeurs belges.

Les tests ont été réalisés par le laboratoire accrédité Institutul Național De Cercetare – Dezvoltare Pentru Securitatea Minera Si Protectie Antiexploziva (INSEMEX) (Institut roumain pour la recherche et le développement sur la sécurité des mines et la protection contre les explosions) à Petrosani en Roumanie.

2. Base légale

En Belgique, les conditions spécifiques et les exigences essentielles de sécurité relatives à la mise sur le marché des articles pyrotechniques sont imposées par l'[arrêté royal du 20 octobre 2015](#) concernant la mise à disposition sur le marché d'articles pyrotechniques. Cet arrêté transpose la [directive européenne 2013/29/UE en droit national](#).

Les exigences fonctionnelles pour les artifices de catégorie F2 ont été testées selon les normes suivantes :

- EN 15947-4 :2015 - Articles pyrotechniques – Artifices de divertissement, Catégories F1, F2 et F3 – Partie 4 : Méthodes d'essai
- EN 15947-5 :2015 - Articles pyrotechniques – Artifices de divertissement, Catégories F1, F2 et F3 – Partie 5 : Exigences de construction et de performances

Les articles pyrotechniques ont été testés selon les exigences suivantes de la norme :

- Matériaux de construction – Exigences générales (Non-conformité critique)
- Matériaux de construction – Exigences spécifiques (Non-conformité critique)
- Éléments dans les batteries et les combinaisons (Non-conformité majeure)
- Protection de la mèche d'allumage et de la mèche de secours (Non-conformité majeure)

- Fixation du dispositif d'allumage (Non-conformité majeure)
- Initiation de la mèche d'allumage et de la mèche de secours (Non-conformité majeure)
- Durée de combustion de la mèche d'allumage et de la mèche de secours (Non-conformité majeure)
- Combustion invisible des chandelles romaines (Non-conformité majeure)
- Délai d'allumage des cierges magiques (Non-conformité majeure)
- Intégrité – Exigences générales (Non-conformité majeure)
- Intégrité – Exigences spécifiques (Non-conformité majeure)
- Stabilité en vol (Non-conformité critique)
- Fonctionnement (Non-conformité majeure)
- Angle d'ascension ou de vol (Non-conformité majeure)
- Stabilité pendant le fonctionnement (Non-conformité critique)
- Hauteur d'explosion (Non-conformité majeure)
- Niveau de pression acoustique (Non-conformité majeure)
- Explosions et autres défaillances (Non-conformité critique)
- Matières en combustion ou incandescentes (Non-conformité majeure)
- Projection de débris (Non-conformité majeure)

La vérification de la conformité de l'étiquetage et du marquage CE est basée d'une part sur l'arrêté royal du 20 octobre 2015 concernant la mise à disposition sur le marché d'articles pyrotechniques et d'autre part sur la norme suivante pour les artifices de catégorie F2 :

- EN 15947-3:2015 - Articles pyrotechniques – Artifices de divertissement, Catégories F1, F2 et F3 - Partie 3 : Étiquetage minimal

3. Résultats

3.1. Le contrôle administratif

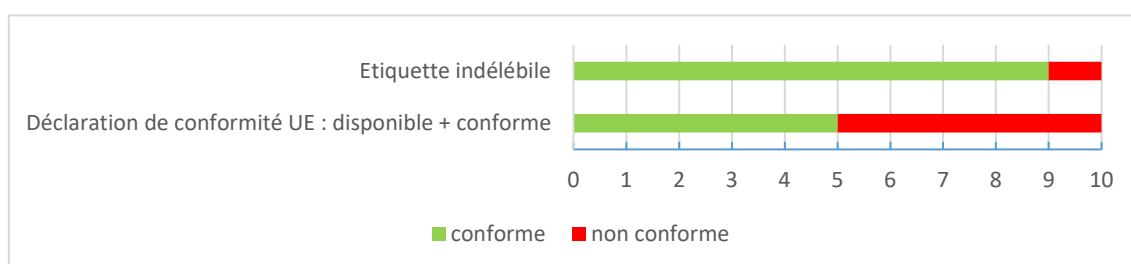
Sur les 10 articles pyrotechniques testés, 6 présentaient des non-conformités administratives :

- Pour une batterie de pétards, la masse explosive nette est apposée sous la forme d'un auto-collant détachable (il s'agit d'une donnée devant figurer sur l'étiquette de manière indélébile),
- Pour une chandelle romaine, la déclaration UE de conformité renvoie à l'ancienne directive européenne,
- Pour une chandelle romaine et un pétard, la déclaration UE de conformité fait référence à l'ancienne version de la série de normes EN 15947,
- Pour un pétard et une fusée, l'importateur n'a pas pu présenter de déclaration UE de conformité.

Aucune non-conformité n'a été constatée pour :

- La mention du marquage CE,
- La forme du marquage CE,
- La langue de l'étiquette,
- La mention du numéro d'enregistrement de l'article pyrotechnique,
- La mention de la catégorie et du type d'artifice,
- La mention du numéro de lot ou de série,
- Les instructions et les informations relatives à la sécurité lors de l'utilisation des feux d'artifice,
- La méthode d'allumage (clairement visible et décrite sur l'étiquette ou l'instruction),
- La mention de la distance de sécurité minimale (parfois facultative),
- La mention de la limite d'âge minimum,
- La mention de la masse explosive nette (NEQ),
- La mention du nom et de l'adresse du fabricant ou de l'importateur.

Graphique 1. Résultats du contrôle des exigences administratives



Source : SPF Economie.

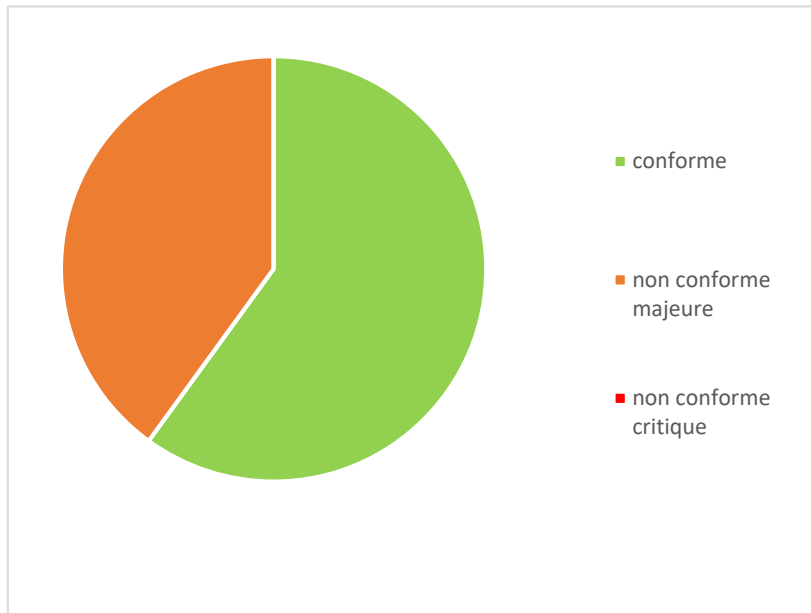
3.2. Contrôle de la sécurité pendant le fonctionnement

40 % des échantillons présentaient des non-conformités de fonctionnement lors du contrôle des exigences normatives susmentionnées (4 échantillons sur 10).

Toutes les non-conformités considérées sont classées dans la norme EN15947-5:2015 comme « majeures ».

La norme EN15947-1 définit une « non-conformité majeure » comme suit : non-conformité qui, sans être critique, risque de provoquer une défaillance, ou bien de réduire de façon importante la possibilité d'utilisation du produit ou d'accroître le danger potentiel. Ce type de non-conformité correspond à la classe B de non-conformité, telle que définie dans l'ISO 2859-1:1999.

Graphique 2. Résultats généraux du contrôle des exigences techniques



Source : SPF Economie.

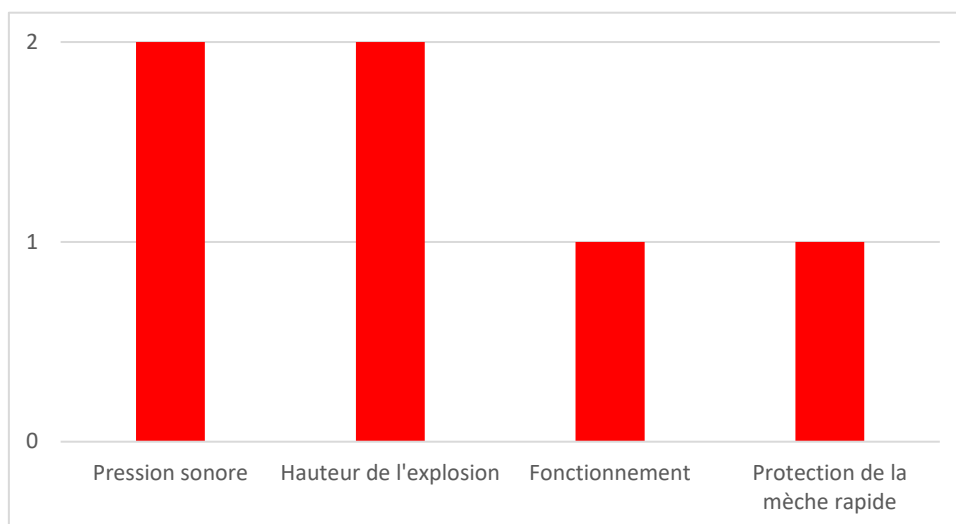
Les non-conformités concernent :

- 1) La production d'un niveau sonore trop élevé : 20% des échantillons (clause 7.2.7 de la norme EN15947-5:2015).
 Pour la batterie de pétards de catégorie F2 « Traca 25MTTR », le phonomètre présentait pour l'ensemble des 10 articles testés un niveau sonore trop élevé. La valeur mesurée la plus élevée atteignait 130,9 dB à 8 mètres de distance du feu d'artifice testé.
 Pour le pétard « Black Banger », la valeur maximale mesurée était de 122,7 dB.
 Pour information, de telles valeurs correspondent à un avion au décollage ou à un coup de tonnerre à proximité. La limite de douleur se situe entre 120 et 140 dB. Le consommateur court le risque de lésions auditives.
- 2) L'effet explosif des artifices tirés en l'air a lieu à une altitude trop basse par rapport au sol : 20% des échantillons (clause 7.2.6 de la norme EN15947-5:2015).
 Pour la chandelle romaine « 0,3" Roman candle » de catégorie F2, tous les articles ont échoué au test et pour les « Color Balls 40 », 6 articles sur 10 présentaient ce problème.
- 3) Des problèmes liés au fonctionnement des articles pyrotechniques : 10 % des échantillons (clause 7.2.2 de la norme EN15947-5:2015).
 Pour la chandelle romaine « 0,3" Roman candle » de catégorie F2, un article ne fonctionnait pas et un article ne fonctionnait que partiellement. Ici, le risque est, entre autres, que l'utilisateur quitte sa position de sécurité et s'approche de l'article après son allumage et son non-fonctionnement (complet). L'article risque de fonctionner de façon inattendue alors que l'utilisateur est à proximité, avec toutes les conséquences que cela implique.
- 4) Aucune protection de la mèche rapide : 10 % des échantillons (clause 6.2 de la norme EN15947-5:2015).

La batterie de pétards « Traca 25MTR » de catégorie F2 présente ce problème. Une mèche rapide ne peut pas être visible et doit être incorporée dans l'article.

Lors de l'allumage de l'article, l'utilisateur pourrait allumer la mèche rapide au lieu de la mèche d'allumage. Dans ce cas, l'article commence à fonctionner immédiatement avant que l'utilisateur n'ait pu se rendre à une distance sûre.

Graphique 3. Nombre d'artifices de divertissement non conformes pour les différentes exigences techniques



Source : SPF Economie.

3.3. Mesures correctives

Le SPF Economie a réalisé des analyses de risque sur base des non-conformités et donc des dangers que présentaient les articles pyrotechniques. Le résultat de ces analyses répartit les produits en cinq niveaux de risque, en fonction desquels des mesures proportionnelles ont été requises :

- **Conforme** : aucune action n'est requise. Le produit répond aux exigences testées.
- **Risque faible** : le fabricant ou l'importateur reçoit un avertissement et doit mettre ses produits en conformité avec la réglementation.
- **Risque moyen** : le fabricant ou l'importateur ne peut plus vendre son stock ou doit adapter ses produits.
- **Risque élevé** : le fabricant ou l'importateur ne peut plus vendre son stock et doit retirer les produits du marché ou les adapter.
- **Risque grave** : le fabricant ou l'importateur doit retirer le produit du marché et le rappeler en avertissant le consommateur de façon adéquate.

Trois articles pyrotechniques présentaient un risque grave comme conséquence de ces non-conformités :

- La batterie de pétards « Traca 25MTR » a généré une pression sonore bien trop élevée et présente notamment un problème lié à la protection de la mèche rapide.
- La chandelle romaine « 0,3" Roman candle » pour laquelle, d'une part, les effets explosent trop près du sol et d'autre part deux articles ne fonctionnaient pas (complètement).
- Le pétard « Black Banger » provoquait une pression sonore trop élevée.

Le SPF Economie a imposé aux importateurs de ces feux d'artifice les mesures suivantes :

- la cessation immédiate de la vente du produit ;
- le retrait du commerce du produit ;
- le rappel du produit sans délai ainsi que l'avertissement adéquat et efficace des consommateurs et/ou utilisateurs.

Pour la batterie de pétards « Traca 25MTR », la chandelle romaine « 0,3" Roman candle » et le pétard « Black Banger », le SPF Economie a introduit des notifications dans le Safety Gate européen, connu auparavant sous le nom Rapex,¹.

Sur le marché belge, des articles comparables tels que la batterie de pétards « TRACA 25MTR » ont été trouvés, mais avec d'autres longueurs. Ces articles aussi ont fait l'objet de notifications publiées au Safety Gate.

Une chandelle romaine présentait un risque faible. Le SPF Economie a envoyé un avertissement à l'importateur concerné.

Tableau 1. Articles présentant un risque grave

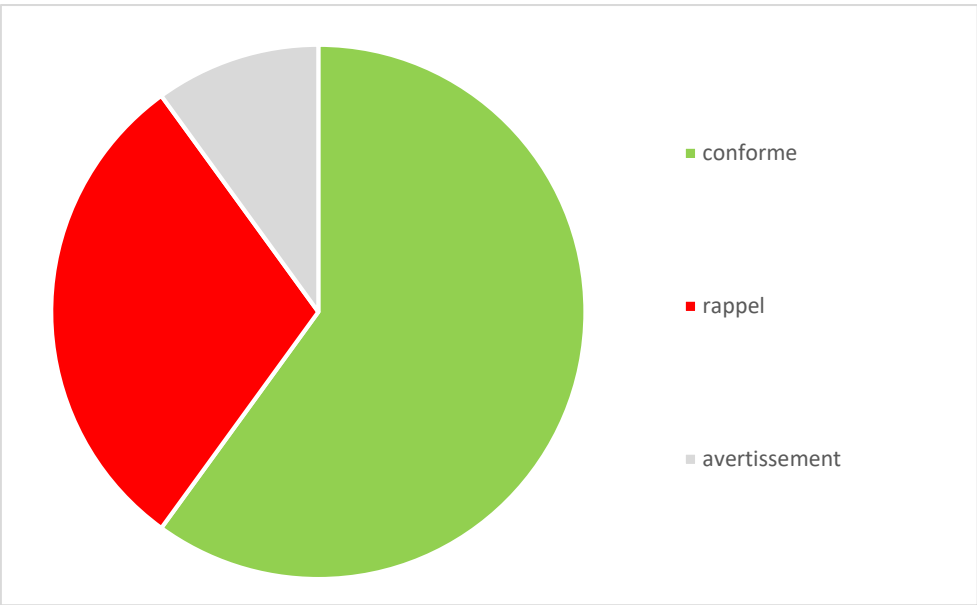
Référence	Photo
TRACA 25 METER Notification Safety Gate A12/0079/21 Marque : Salon Roger Fireworks Catégorie : F2 Type : batterie d'artifices de pétards Numéro d'enregistrement CE : 1395-F2-0168 Référence : SFA25M Numéro du lot : tous les lots produits avant 1/2021	 Source : SPF Economie.
TRACA 10 METER Notification Safety Gate A12/00144/21 Marque : Salon Roger Fireworks Catégorie : F2 Type : batterie d'artifices de pétards Numéro d'enregistrement CE : 1395-F2-0168 Référence : SFA10M Numéro du lot : tous les lots produits avant 1/2021	 Source : SPF Economie.
TRACA 100 METER Notification Safety Gate A12/00143/21 Marque : Salon Roger Fireworks Catégorie : F2 Type : batterie d'artifices de pétards Numéro d'enregistrement CE : 1395-F2-0168 Référence : SFA33M Numéro du lot : tous les lots produits avant 1/2021	 Source : SPF Economie.
0,3" Roman candle Notification Safety Gate A12/00115/21	

¹ Via le Safety Gate, les instances nationales pour la sécurité des produits dans les pays du marché européen unifié peuvent échanger rapidement des informations sur les produits non-food dangereux (système autrefois appelé RAPEX)

<https://ec.europa.eu/safety-gate/#/screen/home>

Référence	Photo
Marque : Original Fireworks Catégorie : F2 Type : Chandelle romaine Numéro d'enregistrement CE : 1008-F2-69244536 Référence : 8222/YT-2503 Numéro de lot : 82222019	 Source : SPF Economie.
Black Banger Notification Safety Gate A12/01016/21 Marque : Faram Catégorie : F2 Type : pétard Numéro d'enregistrement CE : 0163-F2-2664 Référence : 60125 JX-BNG.490 Numéro de lot : JX/BNG/E19/0456-1	 Source : SPF Economie.

Graphique 4. Résultats globaux assortis des mesures demandées



Source : SPF Economie.

4. Conclusion

60 % des articles, c'est-à-dire 6 artifices contrôlés sur 10 fonctionnaient comme prescrit.

3 des 4 articles non-conformes présentaient un risque grave (30%).

6 articles sur 10 étaient administrativement non-conformes. Il s'agit principalement de non-conformités liées à la déclaration UE de conformité.

Pour les produits non-conformes avec un risque grave, les mesures correctives nécessaires ont été prises par les opérateurs économiques concernés. Des actions de rappel sont organisées, la vente des articles a cessé et les articles ont été retirés du commerce.

Toutes les mesures correctives feront l'objet d'un suivi et d'un contrôle ultérieurs.

Encore quelques conseils pour l'utilisation des feux d'artifice en toute sécurité :

- Achetez uniquement des feux d'artifice avec le marquage CE et respectez la limite d'âge.
- Lisez très attentivement le mode d'emploi et les instructions de sécurité.
- Choisissez un lieu de tir approprié, un endroit ouvert et sec, sans vent.
- Placez préalablement les animaux en lieu sûr.
- Gardez de l'eau et un extincteur à portée de main.
- Faites attention aux vêtements inflammables.
- Portez des lunettes de protection.
- Maintenez les spectateurs à une distance de sécurité.
- Utilisez une mèche d'allumage, pas d'allumettes ni de briquets.
- Après l'allumage, quittez le lieu du tir dès que possible et attendez au moins une demi-heure avant de revenir, même si le feu d'artifice n'a pas décollé.
- Ne penchez pas votre corps au-dessus du tube de lancement (batterie, fontaine, chandelle,...).
- Ne pointez jamais un artifice allumé en direction d'une personne ou d'un animal.
- Ne rallumez jamais la mèche d'un artifice qui n'a pas décollé.
- Eteignez les restes incandescents sur le sol à la fin des tirs.
- Remettez en ordre le lieu de lancement.